



Le Verdon sur mer, le 27 septembre 2007

A l'attention de M Sourd, Président de la
Commission Particulière du Débat Public

Objet : Contribution au débat public, Projet de terminal méthanier au Verdon sur Mer

Monsieur le Président,

L'Association Curuma travaille depuis maintenant plus de 10 ans à revaloriser les marais maritimes de la Pointe du Médoc et participe ainsi à sensibiliser tous les acteurs à la nécessaire préservation des zones humides.

Suite à de nombreuses sollicitations en interne et après en avoir débattu en Conseil d'Administration nous avons souhaité répondre aux préoccupations de nos adhérents et obtenir des informations qui nous semblent cruciales dans le cadre du projet de terminal méthanier.

En ce qui concerne la phase de construction nous aurions souhaité voir apparaître des éléments concernant la protection des espaces sensibles bordant la route portuaire et le site d'implantation du projet. En effet, le dossier du maître d'ouvrage fait état par exemple de quelques 200 personnes travaillant sur le site pendant 3 à 4 ans soit 20 poids lourds et 60 véhicules légers par jour pour l'édification des réservoirs bétons.

En conséquence :

1. La phase de construction prévoit elle des systèmes de récupération des eaux de ruissellement, notamment sur la route d'accès et sur le site même du chantier (rabattement des poussières). Si oui, comment seront traitées ces eaux résiduaires ? Quel sera le seuil acceptable de matières en suspension avant retour à l'estuaire ?
2. Comment seront traités les déchets domestiques, sanitaires et de bureaux (roulottes de chantier, toilettes chimiques...) ?
3. Quelles mesures seront préconisées pour la maintenance des équipements roulants (changements d'huile, stockage des résidus...) ?



4. Des levées seront-elles mises en place afin de limiter les dérangements sur les marais du Conseiller, séparés en deux par la route d'accès ?
5. Le gazoduc réutilisera-t-il le tracé suivi par les anciens pipelines et dans ce cas quelles pourront être les mesures visant à limiter les impacts sur les marais considérés ?
6. Y aura-t-il une prise en compte d'effets cumulés sur l'environnement combinant projets passés, en cours ou raisonnablement prévisibles ?

En ce qui concerne la phase d'exploitation, le document actuel ne fait état en termes de rejets que de la problématique de refroidissement de l'eau et de l'utilisation de chlore.

- Tout d'abord, nous aurions souhaité trouver dans le document préliminaire du maître d'ouvrage une réflexion sur les procédures d'élimination des produits de dégradation de l'hypochlorite (lors de la réaction avec les composés naturellement présents dans l'eau comme l'acide humique par exemple), comme les trihalométhanes. Si le lagunage pose des problèmes en termes de maîtrise foncière (il permet cependant de tamponner également la baisse de température) quels autres procédés peuvent être mis en avant ? Peut-on avoir plus d'informations sur l'alternative évoquée, le RCS ?

Il serait dommage, dans l'état actuel des réflexions sur la qualité des eaux de l'estuaire de passer à côté d'une analyse de l'accumulation des sous produits du chlore et de nombreux autres polluants à l'échelle de la Gironde. Nous sommes bien conscients que chaque industriel se donne les moyens d'évoluer en dessous des normes admises mais il serait temps qu'une réflexion puisse porter sur l'évaluation des effets cumulés des différentes sources de pollutions (produits phytosanitaires, autres sites industriels estuariens, communauté urbaine de Bordeaux...). Si par bonheur une telle évaluation pouvait être conduite, quels organismes et procédures seraient utilisés pour réaliser un état des lieux exhaustif de la qualité des eaux estuariennes ?

- Ensuite, quels seront les autres produits utilisés ? Y aura-t-il par exemple utilisation de soude caustique (NaOH) pour les vaporisateurs, ce qui impliquera du stockage et un réseau de distribution sur le site ?
- Le système de protection incendie utilisera t-il également de l'hypochlorite de sodium (NaOCL), si oui, à quels fréquence et dosage, ou un autre biocide sera-t-il employé ?
- Les produits azotés utilisés seront-ils produits sur place ou importés et quelles seront les procédures de contrôle ?



Nous aimerions également savoir :

- Puisque les contaminants atmosphériques en fonction du choix des équipements (modèle, fabricant) peuvent être plus ou moins importants, le porteur de projet souhaite-t-il s'engager dans une démarche qualité dans ce domaine ?
- Puisqu'une cimenterie devra s'installer sur le site, y aura-t-il extraction de granulats sur l'estuaire ?
- Si des mesures seront prises à l'aspiration (maillage...) pour préserver les ressources halieutiques ?
- Enfin, un document cadre précisant les conditions, délais, coûts et obligation du maître d'ouvrage concernant le démantèlement et la dépollution du site sera-t-il annexé au document pour l'obtention de l'autorisation ?

En ce qui concerne l'analyse socio économique développée dans le document de présentation, nous souhaiterions attirer l'attention de la Commission et du maître d'ouvrage, comme des pouvoirs publics, sur les effets induits par le projet sur les professionnels de la pêche et de l'aquaculture voire de l'agriculture sur les espaces associés à l'estuaire :

- Le pari du développement industriel ne risque-t-il pas de condamner les emplois existants dans le domaine pêche et agriculture ?
- Les pouvoirs publics sont-ils prêts à accompagner ce type d'évolution ?

En ce qui concerne la biodiversité, il est clair que toute charge de pollution ou de perturbation supplémentaire dans un contexte souvent déconnecté d'une vraie politique de gestion environnementale à la Pointe du Médoc ne pourra que mettre en danger habitats et espèces (notamment les derniers représentant des marais maritimes à l'échelle départementale).

- Quel niveau de prise en compte des territoires environnant le projet sera choisi ? Comment les collectivités porteuses de projets à la Pointe du Médoc pourront concilier effort de réhabilitation et de gestion avec le projet ?
- Quelle cohérence pourra-t-on faire émerger avec les politiques publiques menées ces dernières années en faveur notamment de la réintroduction d'espèces (esturgeon européen par exemple) ?



Pour conclure, Monsieur le Président, nous souhaiterions profiter de ce moment de débat citoyen pour interpeller les élus locaux :

Si la volonté d'un développement durable émerge dans les consciences, quelles seront les actions mises en œuvre dans les plus brefs délais pour intégrer les espaces sensibles dans une politique de préservation puisque depuis plus de 20 ans le « potentiel » du Nord Médoc est resté inexploité en la matière ?

S'il y a une volonté de développement touristique, quels moyens (signalétique, communication, formation, innovation sur le champ du tourisme vert notamment) seront mis en œuvre pour dynamiser puis asseoir cette activité dans l'économie locale autrement qu'en comptant sur les estivants et le tissu associatif local ?

Enfin, après 40 années d'essais avortés sur une zone industrielle qui semblait presque oubliée de tous, quelles propositions permettront d'envisager une alternative quand les projets précédents (achat de terrains par le Conservatoire du littoral, développement d'activités conchyliques, infrastructures de production d'énergie renouvelable, implantation de structures de recherche et d'écotourisme...) ont le plus souvent été dénigrés ? Bref, peut-on enfin profiter de ce moment de réflexion pour débattre des choix de développement pour la Pointe du Médoc ?

En espérant que nous pourrions obtenir des réponses à nos questions afin de pouvoir en toute connaissance de cause nous prononcer collectivement sur le développement d'un tel projet au Verdon sur Mer.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour l'Association Curuma
Jean Louis Ligot
Président